

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce que toutes les normes européennes ne permettent pas de garantir la bonne santé des consommateurs et qu'il existe de forte disparités entre les pays membres, il convient de supprimer cet alinéa.